

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 18 janvier 2008
(convocation du 7 janvier 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DANCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIER Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUPRAT Christophe à cpter de 10 h 50
M. BRON Jean Charles à M. QUANCARD Joël jusqu'à 10 h 30
M. CAZABONNE Didier à M. REBIERE André
M. FAVROUL Jean Pierre à M. BOBET Patrick à cpter de 10 h 30
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 00
M. GELLE Thierry à Mme. FAYET Véronique
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
M. LABARDIN Michel à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10 h 15
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel à cpter de 10 h 50
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 20
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 10
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 30
M. BANNEL Jean Didier à M. BANAYAN Alexis jusqu'à 10 h 45
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. BURGUIERE Karine
Mme. BRACQ Mireille à M. CANOVAS Bruno
Mme BRUNET Françoise à Mme PUJO Colette à cpter de 10 h 10
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert

M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZENAVE Charles à Mme CAZALET Anne Marie jusqu'à 10 h 45
M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. LOTHAIER Pierre à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 11 h 20
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MERCHERZ Jean à M. MANSENCAL Alain à cpter de 10 h 00
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. PONS Henri à M. PETIT Alain
Mme. WALRYCK Anne à Mme. VIGNE Elisabeth

EXCUSE :

M. BREILLAT Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

GRADIGNAN - Secteur Centre Ville

☐ **Désignation du Bureau d'études pour la réalisation des études pré-opérationnelles d'urbanisme**

☐ **Marché Public sur Procédure Adaptée - Décision - Autorisation**

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Située sur la seconde couronne périurbaine de l'agglomération bordelaise, en limite du territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux, la commune de Gradignan est traversée d'Ouest en Est par la rivière l'Eau Bourde et du Nord au Sud par la RN 10. Ces dernières années, elle a accueilli au Nord une nouvelle population créant ainsi une importante densification des formes urbaines, alors qu'au Sud s'est développé un tissu pavillonnaire peu dense.

Le centre ville n'a pas évolué en conséquence, conservant certaines formes héritées du passé. La Municipalité, en liaison avec la Communauté Urbaine, a donc souhaité que soient étudiées les opportunités d'aménagement et de restructuration du centre ville afin d'améliorer notamment sa fonctionnalité.

L'étude préalable menée par les services de la Communauté Urbaine et approuvée par délibération n° 2006/0533 le 21 juillet 2006 souligne les enjeux de développement suivants :

- un secteur prioritaire pour l'accueil d'une nouvelle offre d'habitat,
- un site fragile nécessitant une pacification de la circulation,
- une priorité aux transports en commun depuis le Sud de la commune,
- un niveau de commerces et services à renforcer,
- une trame verte à compléter.

Les études pré opérationnelles à mener sur ce secteur et ayant pour but la restructuration du centre ville ont donc les objectifs suivants :

- préciser les principes d'aménagement des espaces publics existants ou à créer : renforcement des liaisons inter quartier, des espaces naturels emblématiques, adaptation de l'offre de stationnement,
- déterminer la vocation des emprises foncières mutables : programme de logements, d'activités ou d'équipements publics, l'impact de ces logements sur le fonctionnement des équipements publics,

- procéder à une évaluation des faisabilités techniques et financières du projet urbain,
- établir des tests de constructibilité par îlot conciliant maîtrise du paysage urbain et contraintes économiques,
- proposer un montage opérationnel, juridique et financier qui devra rechercher autant que possible l'équilibre financier de l'opération à venir.

Le pilotage de ces études s'appuiera d'une part sur un comité technique chargé d'encadrer le déroulement des études et d'autre part sur un comité de suivi, composé de représentants de la Communauté Urbaine de Bordeaux et de la Municipalité de Gradignan, qui fixera les orientations générales et validera les différentes étapes.

Conformément à la procédure applicable aux marchés publics sur procédure adaptée, la Direction du Développement Opérationnel et de l'Aménagement a fait paraître une publicité dans le Moniteur des Travaux Publics et au BOAMP / Journal Officiel le 7 septembre 2007 en vue de choisir le bureau d'études chargé des études pré-opérationnelles d'urbanisme. Le groupement retenu travaillera en liaison avec la maîtrise d'ouvrage, la Ville de Gradignan et les bureaux d'études foncier et VRD menées en parallèle sur le secteur. Trente-deux dossiers ont été retirés et neuf groupements ont déposé une offre.

Toutes les candidatures étaient conformes et présentaient l'ensemble des éléments demandés.

Les critères d'attribution des offres, notés de 0 à 3, étaient pondérés selon les coefficients suivants :

- critère 1 : Qualité et pertinence du mémoire méthodologique proposé (coefficient 4) ;
- critère 2 : Composition et références de l'équipe dédiée à l'étude (coefficient 4)
- critère 3 : Prix des prestations (coefficient 2).

Afin de finaliser l'analyse des offres menée par la Direction du Développement Opérationnel et de l'Aménagement, il a été demandé, par courrier daté du 30 novembre 2007, aux 9 candidats de préciser la méthodologie, les missions ainsi que le rendu envisagés en phase 3.

Suite à l'analyse des offres et aux réponses à ce courrier, il est proposé de retenir l'offre de James AUGIER, mandataire du groupement et associé à Atelier Arcadie, Atis conseil et Secotrap.

Le montant des études d'urbanisme s'élève à 73 600 € HT, soit 88 025 € TTC pour un délai de réalisation estimé à 9 mois, hors période de validation de la maîtrise d'ouvrage.

Cette dépense sera imputée sur la ligne « Etudes pré opérationnelles » ouverte au chapitre 20, article 2031, CRB D710, programme HB 28 de l'exercice budgétaire 2008.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, et si tel est votre avis de bien vouloir :

DECIDER

- de confier par Marché Public passé en Procédure Adaptée, la réalisation des études pré opérationnelles d'urbanisme concernant l'aménagement du secteur centre ville de Gradignan à l'équipe menée par le mandataire James AUGIER ,

AUTORISER

- Monsieur le Président à signer ledit marché.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 FÉVRIER 2008**

PUBLIÉ LE : 6 FÉVRIER 2008

M. SERGE LAMAISSON